



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP14/Doc.30.4.2/Rev.1

12 décembre 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 30.4 de l'ordre du jour

DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU'IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Ce document fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision 13.129 Déclin des insectes et la menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores. Le document propose des projets de décision pour la suite des travaux sur ce sujet.

Le document comprend également un résumé de rapport sur les principaux facteurs à l'origine de la perte établie de biomasse d'insectes et sa réaction en chaîne sur les populations animales migratrices insectivores. Le rapport complet est fourni sous la forme d'un document d'information : [UNEP/CMS/COP14/Inf.30.4.2](https://www.unep.org/fr/inf/30.4.2).

La révision 1 corrige une erreur grammaticale dans le titre du document et ajoute au paragraphe 14 du document la suppression de la décision 13.129 en tant qu'action recommandée.

DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU'IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES

Contexte

1. La communauté scientifique s'accorde sur le déclin spectaculaire de la biodiversité et de la biomasse d'insectes dans de nombreuses régions du monde. Ce constat est confirmé par le rapport d'évaluation mondial de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques,¹ qui souligne également le déclin rapide des populations et de l'abondance d'insectes.
2. La biodiversité des insectes joue un rôle vital dans le bon fonctionnement de nombreux écosystèmes du monde et de leurs services. Les insectes constituent une ressource alimentaire essentielle pour de nombreuses espèces de vertébrés qui s'en nourrissent et misent sur eux pour élever leur progéniture, et qui sont pour beaucoup des espèces migratrices. Le déclin des insectes peut donc avoir une incidence significative sur de nombreuses espèces migratrices insectivores, en particulier les oiseaux et les chauves-souris.
3. Des lacunes persistent toutefois encore dans notre compréhension de l'état de conservation, des tendances de populations et des menaces pesant sur les espèces d'insectes, ainsi que de leurs incidences sur les espèces migratrices qui en dépendent, en particulier dans certaines régions. Comblé le manque d'informations à ce sujet et analyser en détail les différents facteurs du déclin des insectes est essentiel pour identifier les actions prioritaires pouvant être prises afin de s'attaquer à ces pertes.
4. À cette fin, la Conférence des Parties a adopté, lors de sa 13^e réunion (COP13, 2020), la [Résolution 13.6 Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores](#), qui invite, entre autres, les Parties à encourager et à soutenir la recherche scientifique sur l'impact du déclin des insectes sur les populations animales migratrices insectivores. La Résolution invite également les Parties à promouvoir la coopération et la collaboration continues entre scientifiques, professionnels, parties prenantes et organismes internationaux dont les travaux sont liés au déclin des insectes.
5. La COP13 a également adopté [la Décision 13.129 Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores](#), libellée comme suit:

13.129 Adressée au Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, d'étudier les questions suivantes lors des réunions du Comité de session après la 13 session de la Conférence des Parties (COP13) :

- a) identifier et hiérarchiser les principaux facteurs responsables de la perte établie de biomasse d'insectes;*
- b) recueillir des informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets en cascade sur les espèces migratrices insectivores;*
- c) élaborer des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées;*
- d) publier ces lignes directrices après les avoir diffusées auprès de toutes les Parties pour approbation.*

¹ IPBES (2019), *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. 1 148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

Activités de mise en œuvre de la Décision 13.129

6. La 5^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5, 2021) a pris note du mandat dans la Décision 13.129 et a inclus le déclin des insectes dans son Programme de travail pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14. Les activités prévues incluaient la préparation d'une revue de la littérature concernant les points a) et b) de la Décision 13.129 en vue de fournir une base à l'examen approfondi de la question. Le Secrétariat a recherché un financement pour soutenir la production de la revue.
7. En avril 2023, grâce aux contributions volontaires des gouvernements d'Allemagne et d'Australie, le Secrétariat a chargé l'Institut Leibniz d'analyse des changements relatifs à la biodiversité (LIB) de produire un rapport s'intéressant aux conséquences du déclin des insectes sur les animaux migrateurs insectivores.
8. Une première version a été soumise au ScC-SC6 (2023) pour examen et afin d'alimenter la version finale du rapport. Le Comité de session a accueilli favorablement le rapport et a demandé au Secrétariat de le finaliser, en tenant compte, le cas échéant, des observations formulées au ScC-SC6 et soumises par écrit au Secrétariat après la réunion.
9. Notant que certains aspects de la décision 13.129 sur le déclin des insectes peuvent justifier des travaux supplémentaires, le Conseil scientifique, lors du ScC-SC6, a demandé au Secrétariat de préparer un document pour examen par la COP14, qui inclurait une proposition adressée au Conseil scientifique de poursuivre certains aspects de la décision 13.129, sous réserve de la disponibilité des ressources, notamment les travaux sur les sujets suivants :
 - i. poursuivre l'identification et la hiérarchisation des principaux facteurs responsables de la perte établie de biomasse d'insectes pour les espèces non couvertes par le présent rapport, en particulier les poissons ;
 - ii. recueillir des informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets en cascade sur les espèces migratrices insectivores ;
 - iii. élaborer des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées ;
 - iv. publier ces lignes directrices après les avoir diffusées auprès de toutes les Parties pour approbation.
10. L'Institut Leibniz d'analyse des changements relatifs à la biodiversité (LIB) a incorporé une nouvelle section sur l'impact du déclin des insectes sur les poissons migrateurs insectivores, a traité les commentaires reçus par le ScC-SC6 et a finalisé le rapport au nom du Secrétariat. Le rapport fournit une revue de la littérature scientifique pertinente évaluant l'état des populations d'insectes en déclin, les principaux facteurs à l'origine du déclin des insectes et les conséquences directes et indirectes de ces derniers sur les espèces animales migratrices insectivores.

Discussion et analyse

11. Faisant suite au mandat donné au Secrétariat par le Conseil scientifique lors du ScC-SC6, le Secrétariat a préparé ce document pour examen par la COP14.

12. L'annexe 1 contient les principales conclusions du rapport et ses recommandations, tandis que le rapport complet est présenté sous la forme d'un document d'information [UNEP/CMS/COP14/Inf.30.4.2](#).
13. Le Secrétariat a préparé des projets de décision, figurant à l'annexe 2 du présent document, en s'appuyant sur la décision 13.129 et en répondant à la demande du Conseil scientifique.

Actions recommandées

14. Il est recommandé au Conseil scientifique de :
 - a) examiner le rapport figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b) d'adopter les projets de décision figurant à l'annexe 2 du présent document.
 - c) supprimer la décision 13.129.

ANNEXE 1

**DÉCLIN DES INSECTES ET MENACE QU'IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS
ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

(Préparé par Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

L'auteur : M. Jonas Rochlitz, scientifique du LIB, sous la supervision du Dr. David Ott.

N. B. Le rapport complet est présenté sous la forme d'un document d'information dans un fichier séparé [ici](#).

MESSAGES CLÉS

- 1) **Le déclin des insectes compte parmi les menaces qui aggravent la diminution des populations de nombreuses espèces d'insectivores migrateurs inscrites aux annexes de la CMS.**
- 2) **Le déclin mondial des insectes porte préjudice aux espèces insectivores migratrices en réduisant la disponibilité de leurs sources de nourriture au cours de la migration et à d'autres stades de leur cycle de vie.**
 - a) Les espèces insectivores se nourrissent principalement d'insectes. Le déclin des insectes qui constituent les ressources alimentaires des espèces insectivores peut compromettre la survie de populations entières de ces espèces.
 - b) Les espèces migratrices insectivores sont menacées par les changements dans la biomasse, l'abondance ou la diversité des insectes.
 - c) Il est établi que le déclin des insectes est très variable selon les ordres d'insectes et les écosystèmes, ainsi que selon les environnements terrestres et aquatiques.
- 3) **Les changements d'utilisation des terres, le changement climatique et la pollution sont les principaux facteurs de déclin des insectes dans le monde. Ces facteurs sont souvent étroitement liés et peuvent produire leurs effets simultanément.**
 - a) Les principaux facteurs contribuant au déclin des insectes qui constituent une source de nourriture importante pour les oiseaux sont l'utilisation des terres par le secteur agricole et certaines pratiques de gestion forestière, la pollution par les effluents agricoles ainsi que les déplacements et modifications des habitats résultant du changement climatique. Ces menaces sont liées à la réduction de la disponibilité de nourriture, à l'affaiblissement physique des oiseaux dû à une alimentation sous-optimale et à la modification des aires de migration et des sites de repos.
 - b) Les principales menaces qui pèsent sur les espèces de chauves-souris sont les pratiques de gestion non durables, telles que les coupes à blanc dans les forêts, la pollution lumineuse artificielle nocturne et le changement climatique, qui risque d'entraîner une augmentation de l'activité des chauves-souris en hiver. Directement ou indirectement, ces menaces amoindrissent la disponibilité alimentaire pour les chauves-souris en réduisant la disponibilité des habitats des insectes (par exemple en raison des coupes à blanc) et la quantité d'insectes (par exemple à cause de la pollution). Dans de nombreuses régions d'Europe, la rareté des insectes pendant l'hiver peut provoquer d'importantes dépenses d'énergie chez les chauves-souris insectivores.
 - c) Les espèces de poissons évaluées sont menacées par le déclin des insectes en raison des modifications des systèmes naturels et de la pollution. Les modifications des systèmes naturels, tels que les barrages, sont soupçonnées de réduire l'abondance des insectes aquatiques en raison de la manipulation artificielle des propriétés physiques de l'eau. La pollution de l'eau risque d'entraver le développement des larves d'insectes aquatiques ou de réduire l'abondance des insectes adultes en raison des effets létaux de l'eau polluée.

- 4) **Les insectes et les animaux migrateurs insectivores qui s'en nourrissent sont importants pour le fonctionnement des écosystèmes** et fournissent des services écosystémiques essentiels, tels que la pollinisation.
- 5) **Il existe des lacunes dans la compréhension des incidences qu'a le déclin des insectes sur les espèces migratrices insectivores, et il est difficile de quantifier ces menaces.** Il est impératif d'obtenir davantage d'informations sur l'état et les tendances des populations d'un certain nombre d'espèces migratrices insectivores, en particulier les chauves-souris.

RECOMMANDATIONS

- 1) **Mettre en place des mesures de conservation des insectes** afin de garantir la disponibilité des sources de nourriture des espèces migratrices insectivores :
 - a) **Aligner les stratégies et les mesures de gestion sur l'objectif de réduction des menaces telles que les changements non durables dans l'utilisation des terres, le changement climatique et la pollution de l'eau, des sols et la pollution lumineuse**, ces menaces étant les principales causes du déclin mondial des insectes qui nuit aux espèces migratrices insectivores.
 - b) **Promouvoir l'hétérogénéité des paysages agricoles** pour améliorer la disponibilité de la nourriture et l'hétérogénéité des habitats au profit des animaux insectivores migrateurs dans l'ensemble de leur aire de répartition.
 - c) **Créer, préserver, relier et protéger les habitats** des insectes, au bénéfice des espèces migratrices insectivores, et protéger ces habitats contre les effets du changement climatique.
 - d) **Réduire la pollution des écosystèmes terrestres et aquatiques** afin de garantir la disponibilité des sources de nourriture des espèces migratrices insectivores avant, pendant et après leur migration.
- 2) **Intensifier la surveillance des insectes**, en donnant la priorité aux sites qui constituent des habitats importants pour la reproduction ou les haltes migratoires.
- 3) **Soutenir les efforts de surveillance des insectes au niveau mondial et l'échange des données.**
- 4) **Travailler avec les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres parties prenantes** pour améliorer l'hétérogénéité et la connectivité des habitats, ce qui contribuera à accroître la disponibilité des sources d'alimentation des insectes.
- 5) **Élaborer des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou les actions prioritaires identifiées**, en tenant compte des effets en cascade du déclin des insectes sur les espèces migratrices insectivores. Bien que ces lignes directrices doivent être applicables à l'échelle mondiale, elles peuvent également définir des mesures spécifiques aux différentes régions.

PROJET DE DÉCISIONS

**DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU'IL REPRÉSENTE POUR LES
POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

Adressée au Conseil scientifique

- 14.AA Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources, à examiner et, le cas échéant, à fournir des recommandations à la COP15 sur :
- a) les conclusions du rapport « Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores » ;
 - b) poursuivre l'identification et la hiérarchisation des principaux facteurs à l'origine de la perte avérée de biomasse d'insectes qui ne sont pas couverts par le présent rapport ;
 - c) le recueil d'informations pertinentes supplémentaires concernant le déclin actuel des insectes et l'évaluation de ses effets en cascade sur les espèces animales migratrices insectivores, notamment le rôle des insectes dans la connectivité ;
 - d) l'élaboration de lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées ;

Adressée au Secrétariat

- 14.BB Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est invité à :
- a) diffuser le rapport « Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores » auprès des parties prenantes concernées et faire connaître ses conclusions et recommandations dans les forums appropriés ;
 - b) soutenir le Conseil scientifique dans l'examen des conclusions et des recommandations du rapport et dans la mise en œuvre de toute action de suivi dans le cadre de son programme de travail.